
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 28 septembre 2017
Séance tenue le 28 septembre 2017

Résolution: CG17 0492

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Experts Geoconseils inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité sur les chantiers de construction de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 8 694 921 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16073 (5 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 septembre 2017 par sa résolution CE17 1676;

Il est proposé par M. Alan DeSousa
r

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Experts Geoconseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis d'agents de sécurité sur les chantiers de construction de la Direction de l'eau potable, pour une période approximative de quatre ans, pour une somme maximale de 8 694 921 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16073 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.79 1176671001
/cb

Denis CODERRE

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 29 septembre 2017

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 25 septembre 2017
Séance tenue le 25 septembre 2017

Résolution: CM17 1172

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Experts Geoconseils inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité sur les chantiers de construction de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 8 694 921 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16073 (5 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele
r

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Experts Geoconseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis d'agents de sécurité sur les chantiers de construction de la Direction de l'eau potable, pour une période approximative de quatre ans, pour une somme maximale de 8 694 921 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16073 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

80.01 1176671001 (20.79)
/lc

Denis CODERRE

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 29 septembre 2017

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 20 septembre 2017

Résolution: CE17 1676

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Experts Geoconseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis d'agents de sécurité sur les chantiers de construction de la Direction de l'eau potable, pour une période approximative de quatre ans, pour une somme maximale de 8 694 921 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16073 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1176671001
/lc

Pierre DESROCHERS

Président du comité exécutif

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 22 septembre 2017

Ville de Montréal
Système de gestion des décisions
des instances
Recommandation

Numéro de dossier :		1176671001
Unité administrative responsable		
Niveau décisionnel	Conseil d'agglomération	Au plus tard le 2017-09-13
Charte montréalaise des droits et responsabilités / Sommet	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante	
Compétence d'agglomération / Contrat de ville	Alimentation en eau et assainissement des eaux	
Projet	Gestion de l'eau	
Objet	Accorder un contrat à Experts Geoconseils inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité sur les chantiers de construction de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 8 694 921 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16073 - (5 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin.	

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Experts Geoconseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis d'agents de sécurité sur les chantiers de construction de la Direction de l'eau potable, pour une période approximative de quatre (4) ans, pour une somme maximale de 8 694 921 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16073 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

-- Signé par Benoit DAGENAIS/MONTREAL le 2017-08-17 11:48:46, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale, Direction générale adjointe - Services
institutionnels

Numéro de dossier : 1176671001

Ville de Montréal
Système de gestion des décisions des instances
Sommaire décisionnel

Identification		Numéro de dossier : 1176671001
Unité administrative responsable	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , -	
Niveau décisionnel	Conseil d'agglomération	Au plus tard le 2017-09-13
Charte montréalaise des droits et responsabilités / Sommet	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante	
Compétence d'agglomération / Contrat de ville	Alimentation en eau et assainissement des eaux	
Projet	Gestion de l'eau	
Objet	Accorder un contrat à Experts Geoconseils inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité sur les chantiers de construction de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 8 694 921 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16073 - (5 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin.	

Contenu

Contexte

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau réalise présentement des travaux d'envergure aux usines de production d'eau potable de la Ville de Montréal, sur différents réservoirs ainsi que sur son réseau principal d'aqueduc. La nature de certains projets et leur juxtaposition font en sorte que la Ville de Montréal agit comme maître d'oeuvre des travaux au sens de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)*. Le fait d'être maître d'oeuvre implique que la Ville doit gérer la santé et la sécurité sur les chantiers. Les critères définis par la loi obligent la présence d'agents de sécurité formés, possédant une attestation de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) et en nombre suffisant sur les chantiers.

Il n'existe pas de profil de poste de cette nature à la Ville et cette activité doit être impartie. De plus, puisque les besoins sont spécialisés et non récurrents, la DEP n'envisage pas de se doter en personnel possédant de telles compétences spécialisées.

Le contrat en cours actuellement avec la firme Brulé, Murray & associés inc. est prévu se terminer le 30 avril 2018 ou à l'épuisement des crédits, selon la première des deux (2) éventualités rencontrée.

L'appel d'offres public 17-16073 a été publié dans le quotidien Le Devoir et le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 5 juin 2017. La date limite de réception des soumissions était le 21 juin 2017. La durée de la publication a été de quinze (15) jours de calendrier, ce qui est conforme au délai minimal requis par la *Loi sur les cités et villes*. La validité des soumissions est de cent quatre-vingt jours (180) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 18 décembre 2017.

Aucun addenda n'a été publié.

Décision(s) antérieure(s)

CG14 0219 - 1^{er} mai 2014 - Accorder un contrat à Brulé, Murray & associés inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité sur les chantiers de construction de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 3 543 472,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13276 (4

soumissionnaires).

Description

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Experts Geoconseils inc., pour une période estimée de quatre (4) ans, pour les services professionnels d'agents de sécurité sur les chantiers de construction de la Direction de l'eau potable.

La prévision est à l'effet que, pendant cette période, les besoins varieront entre un (1) et dix (10) agents qui couvriront les différents chantiers et qui offriront des services spécialisés en rapport avec la santé et la sécurité sur les chantiers de construction.

Les services à fournir sont sommairement décrits ci-dessous :

- fournir des agents qualifiés en matière de santé et sécurité au travail aux endroits requis afin que soient respectés les lois et règlements en vigueur dont, entre autres, la LSST et le Code de sécurité sur les chantiers de construction;
- prendre connaissance du Programme-cadre de prévention de la Ville pour les travaux requis et suggérer des modifications au besoin;
- mettre en application le Programme-cadre de prévention applicable et, le cas échéant, s'assurer du suivi de l'application de la loi auprès des entrepreneurs en construction;
- collaborer, faire rapport au Directeur et donner des avis et des conseils pertinents en matière de santé et sécurité au travail;
- fournir tous autres services requis en rapport avec le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Un pourcentage de 10 %, soit 790 447,38 \$, taxes incluses, a été prévu au bordereau de soumission pour toutes autres dépenses accessoires jugées pertinentes dans le cadre du mandat.

Justification

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et cinq (5) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Les motifs de désistement des quatre (4) preneurs sont les suivants :

- Un (1) s'est désisté mentionnant un carnet de commandes complet.
- Trois (3) n'ont pas retourné de réponse.

Le comité de sélection composé de trois (3) membres a siégé le 18 juillet 2017. Quatre (4) propositions ont été jugées recevables et ont été analysées par le comité de sélection. La proposition de la firme Haute sécurité et investigation inc. a été jugée non conforme parce que le prix de sa soumission était inclus dans son enveloppe no.1. Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit accordé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit la firme Experts Geoconseils inc.

Le comité de sélection en est arrivé aux résultats présentés au tableau suivant :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (taxes incluses)	Total
Experts Geoconseils inc.	78,8	0,1482	7 904 473,62 \$	790 447,38 \$	8 694 921,00 \$
Brûlé, Murray et associés inc.	76,8	0,1231	9 366 691,32 \$	936 669,13 \$	10 303 360,45 \$
IGF Axiom inc.	79,7	0,1214	9 709 811,21 \$	970 981,12 \$	10 680 792,33 \$
CIMA+	77,8	0,0905	12 839 189,27 \$	1 283 918,92 \$	14 123 108,19 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			9 976 449,77 \$	997 644,94 \$	10 974 094,71 \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)	(2 279 173,71 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100	(20,77 %)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire)	1 608 439,45 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100	18,50 %

Le soumissionnaire ayant obtenu la plus haute note finale, Experts Geoconseils inc., a présenté une offre avec un écart favorable de -20,77 % (-2 279 173,71 \$) par rapport à l'estimation réalisée à l'interne. Cet écart est dû aux faits que le plus bas soumissionnaire a utilisé:

- un taux horaire uniforme de 64,95 \$ sur quatre (4) années consécutives, sans indexation, comparativement aux taux anticipés lors de l'estimation, soit de 77 \$ à 81 \$, pour les quatre (4) années du contrat;
- un facteur de majoration de 1,23 pour les heures supplémentaires, au lieu de 1,5 qui est le facteur généralement reconnu.

Par ailleurs le contrat à octroyer représente une dépense 2,45 fois plus élevée que celle qui avait été consentie en 2014. Les principales raisons de cette augmentation sont :

- L'ancien contrat était pour requérir les services de quatre (4) agents au maximum tandis que le présent contrat en requiert dix (10);
- la quantité d'heures a été ajustée pour être plus réaliste au niveau du nombre d'heures dans une semaine de travail (40 heures régulières et 10 heures en temps supplémentaires) : l'ancien contrat comportait un total de 35 200 heures tandis que le nouveau contrat en comporte 101 000;
- de plus, nous bénéficions d'un taux horaire non indexé (64,95 \$/heure) pendant toute la durée du contrat, inférieur à celui que nous avons eu pour l'année 1 du contrat en cours (75,00 \$).

Les validations requises à l'effet que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. La compagnie a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 13 juin 2017 avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*, en vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entrée en vigueur le 2 novembre 2015. Le soumissionnaire recommandé, Experts Geoconseils inc. détient une autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en date du 2017-04-04, portant le numéro 2017-CSPM-1021142 valide jusqu'au 2019-11-27, une copie est jointe au présent dossier.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 1 M\$ et qu'il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée et la soumission recommandée.

Aspect(s) financier(s)

Le coût total du contrat à accorder est de 8 694 921,00 \$, taxes incluses, comprenant le prix de base d'un montant de 7 904 473,62\$, taxes incluses, ainsi qu'un montant de 790 447,38 \$, taxes incluses, pour dépenses admissibles.

La dépense de 8 694 921,00\$, taxes incluses, représente un coût net de 7 939 621,82 \$, lorsque

diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Développement durable

Pratiquer une gestion responsable des ressources :

Les projets de mise à niveau des infrastructures de production et de distribution d'eau potable visent à assurer une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

Impact(s) majeur(s)

Advenant que ce mandat ne soit pas accordé, la Ville ne pourrait pas assumer ses responsabilités en rapport avec la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et serait en infraction. Elle s'exposerait à des sanctions par la CNESST et à des fermetures de chantiers qui ouvriraient la porte à des réclamations par les entrepreneurs en construction adjudicataires.

Opération(s) de communication

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, tel que convenu avec le Service des communications.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 13 septembre 2017

Octroi de contrat : Septembre 2017

Début du contrat : Hiver 2017-2018

Fin du contrat : Septembre 2021 ou épuisement des fonds.

Échéancier initial de réalisation du projet

Début: 2017-10-01 Fin: 2021-09-30

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Validation

Intervenant	Sens de l'intervention
Autre intervenant	Sens de l'intervention

Parties prenantes Sophie VOYER Marie DESORMEAUX	Services Service des communications Service des communications
--	---

Responsable du dossier Marquis HOULE Cadre sur mandat - Service de l'eau - Direction	Endossé par: Jean-Christophe DAME Chef de section en remplacement de
---	---

de l'eau potable - Projets majeurs

Tél. : 514-872-5544

Télécop. : 514-872-2898

Marie-Josée Girard

Chef de division - Projets majeurs

Tél. : 514 872 4638

Télécop. :

Date d'endossement : 2017-08-03

Approbation du Directeur de direction

André MARSAN

Directeur de l'eau potable

Tél. : 514 872-5090

Approuvé le : 2017-08-15 10:27

Approbation du Directeur de service

Chantal MORISSETTE

Directrice

Tél. : 514 280-4260

Approuvé le : 2017-08-17 10:52

Numéro de dossier : 1176671001